# PROCÉS VERBAL DE LA RÉUNION DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 02 du mois d'avril à 18H00, le Conseil Municipal de la commune de Baudonvilliers légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc NICOLE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme CHARDIN Jocelyne, M. KOST Gérard, M. NICOLE Marc, Mme ROUBAUD Marie-Noëlle, M. SEGUIN Christian et M. BENAISSA Messaoud.

Absent(e)s: Mme COLLIN Madison excusée, Mme DA SILVA Alexandra.

Procurations: Mme RICHERT Yvette qui donne procuration à M. NICOLE Marc,

M. DILLON Marc qui donne procuration à M. SEGUIN Christian.

M. SEGUIN Christian a été nommé secrétaire de séance.

## N°2024-008: 7.1- COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023, et le Compte de Gestion 2023 de la Trésorerie de Bar le Duc. Puis étant sorti, c'est Mme ROUBAUD Marie-Noëlle qui prend la Présidence.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate les identités de valeur avec le Compte de Gestion 2023, vote et arrête le Compte Administratif 2023 tel que résumé ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	359 036,88 €	260 104,65 €	0 €
Recettes	359 036,88 €	319 695,48 €	0 €
Excédent de l'exercie	ce	59 590,83 €	
Excédent reporté		111 332,88 €	
Excédent de clôture	,	170 923,71 €	

<b>Investissement</b>	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	460 044,75 €	333 733,28 €	0€
Recettes	460 044,75 €	514 801,49 €	0€
Excédent de l'exercice	e	181 068,21 €	
Excédent reporté		- 40 584,75 €	
Excédent de clôture		140 483,46 €	

# N° 2024-009 : 7.1 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 tel que :

Excédent de l'exercice	59 590,83 €
Excédent reporté	<u>111 332,88 €</u>
Excédent de clôture	170 923,71 €
Solde d'exécution d'investissement 2023 Restes à réaliser en investissement	181 068,21 € 0.00 €
Besoin en financement	0,00 €
	- ,

## **AFFECTATION:**

Report en fonctionnement R002	170 923,71 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €

#### N° 2024-010 : 7.2 - VOTE DES TAXES 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux 2024 comme suit :

Taxe d'habitation21,83 %Taxe Foncière bâti54,12 %Taxe Foncière non bâti63,95 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts, Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à **l'unanimité**,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation 21,83 %
Taxe Foncière bâti 54,12 %
Taxe Foncière non bâti 63.95 %

#### **CHARGE** Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### N° 2024- 011 : 7.1 - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2024.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024 tel que résumé cidessous :

<b>Fonctionnement</b>	Propositions totales	Votes
Dépenses	425 808,71 €	425 808,71 €
Recettes	425 808,71 €	425 808,71 €

<b>Investissement</b>	Propositions totales	Votes
Dépenses	662 680,46 €	662 680,46 €
Recettes	662 680,46 €	662 680,46 €

# N° 2024-012 : 7.5 - SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les subventions pouvant être versées aux associations pour l'année 2024.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les montants de subventions pour 2024 telles que :

- 300 € à l'ADMR d'Ancerville (aide à domicile aux personnes âgées ou malades)
- 900 € pour l'Association d'Aide aux Animaux en Détresse (stérilisation des chats sur la commune)
- 1200 € à l'ASB section Foot
- 300 € au Souvenir Français Comité de St-Dizier (entretien des tombes des « Morts pour la France »)

#### Séance levée à 19 H 03.